

LES CONSIGNES APRÈS INTERVENTION :

Vous avez bénéficié d'un examen ou d'une intervention en ambulatoire.

Quelques préconisations

Pendant les 24h suivant l'anesthésie : ne conduisez pas votre véhicule, n'utilisez pas d'appareil potentiellement dangereux et ne prenez pas de décision importante, votre vigilance peut être abaissée sans que vous vous en rendiez compte. Reposez-vous, de préférence en position allongée.

Les consignes post opératoires

Elles vous seront données par votre chirurgien ou votre praticien lors de la consultation chirurgicale pré opératoire et une fiche d'information vous sera remise en lien avec votre intervention (disponible sur le site internet de la clinique).

Elles seront réitérées par les infirmières au moment de votre sortie du service ambulatoire.

Dans tous les cas, vous devez veiller à :

- respecter les prescriptions médicales de médicaments et/ou d'examen prescrits par votre chirurgien ou praticien après votre intervention. Ne prenez que les médicaments prescrits et autorisés.
- respecter les modalités de reprise de l'alimentation, de l'activité physique, de la reprise de la douche/bain et autres recommandations.
- surveiller la survenue d'évènements indésirables après votre intervention tel que :
 - o la douleur,
 - o les maux de têtes, les vertiges, la fièvre,
 - o les nausées et les vomissements,
 - o les saignements,
 - o les risques d'infection de la zone opérée.

Important : Devant tous symptômes ou signes d'aggravation de votre état de santé, vous devez contacter soit :

- le secrétariat de votre chirurgien ou praticien,
- votre médecin traitant,
- le service d'ambulatoire (03 22 33 70 51) de 7h à 21h du lundi au vendredi,
- le service d'ambulatoire 2 - PMA (03 22 33 72 36) de 7h30 à 14h30 du lundi au samedi,
- vous rendre directement au service d'Urgences médico-chirurgicales (03.60.125.225) ou le service d'urgences gynéco-obstétriques (03.22.33.71.11).